

INSTRUCTIONS DE COURSE

CHAMPIONNAT DE MEDITERRANEE manche 1
Interligue ILCA 28 et 29 septembre 2024

TROPHÉE GRAND HOTEL
Grade 5A



Préambule :

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, ainsi que les règles et prescriptions de l'avis de course.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront mis en ligne à l'adresse www.ycsablettes.org

L'ensemble des informations pour les concurrents et entraîneurs sera aussi communiqué de manière dématérialisée sur le groupe WhatsApp dédié dont voici le lien :

<https://chat.whatsapp.com/GkxPKosNbGxEKRCMCvZfK9>



3.2 Le PC course est situé à la base nautique de St Elme, 06 62 09 24 95 (F Gautier) / ycsablettes@free.fr

4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la Base Nautique Municipale.
5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 15 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates et heures des courses :

Date	Heure	Classe
28/09/2024	14h30	Toutes
29/09/2024	10h00	Toutes

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont : **ILCA 7** : Pavillon de classe : Pavillon BLANC portant le sigle ILCA.

ILCA 6 : Pavillon de classe : Pavillon VERT portant le sigle ILCA.

ILCA 4 : Pavillon de classe : Pavillon JAUNE portant le sigle ILCA.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe 1 ZONE DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Le parcours est décrit en **annexe 2** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, parcours n°1 trapèze extérieur, parcours n°2 trapèze intérieur et le cap approximatif du premier bord du parcours.

10. MARQUES

10.1 Voir **annexe 2**

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât du bateau viseur arborant un pavillon orange à l'extrémité bâbord.

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A4 et A5).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Aucun changement de parcours.

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera matérialisée au vent de la marque 5, entre le mât arborant un pavillon bleu situé sur le bateau arrivée et la marque d'arrivée côté parcours.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 s'applique et n'est pas modifiée.

15.2 L'annexe P s'applique dans son intégralité à l'exception de la RCV P5 (Pavillons O et R).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes une fois que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au bureau du YCS.
Des avis seront affichés à la base nautique au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé au 1^{er} étage de la base nautique. Elles commenceront à l'heure indiquée.
- 17.3 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affiché sur le tableau de la base nautique.
- 17.4 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la RCV 60.1(a) :
- Règles de sécurité
 - Publicité
 - Bateaux accompagnateurs
 - Limitation de sorties de l'eau
 - Communications radio et téléphone
 - Equipement de plongée et housses sous-marine de protection

18. CLASSEMENT

- 18.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
A partir de trois courses validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

22. ACCOMPAGNATEURS

- 22.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 22.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

24. EMBLEMES ET ACCES A LA BASE NAUTIQUE

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux.

Conformément à l'avis de course en raison de la crise sanitaire, l'accès à la Base Nautique est strictement réservé aux concurrents et aux coaches.

25. PRIX

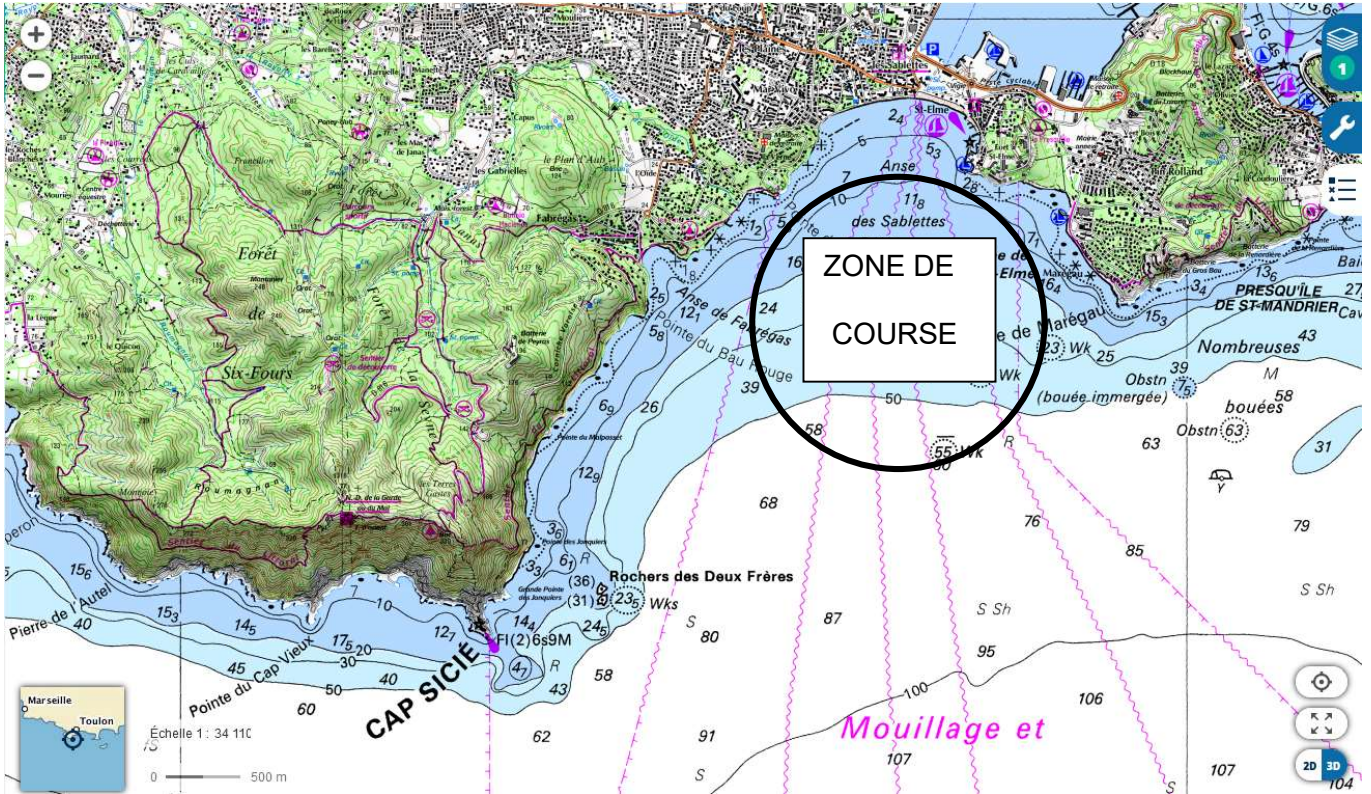
Des prix seront distribués aux trois premiers de chaque catégorie (ILCA 4, ILCA 6, ILCA 7), à la première féminine des catégories ILCA 4 et ILCA 6 ainsi qu'au premier master des catégories ILCA 7 et ILCA 6.

Arbitres désignés :

Présidente du comité de course : Marie JARRIGE

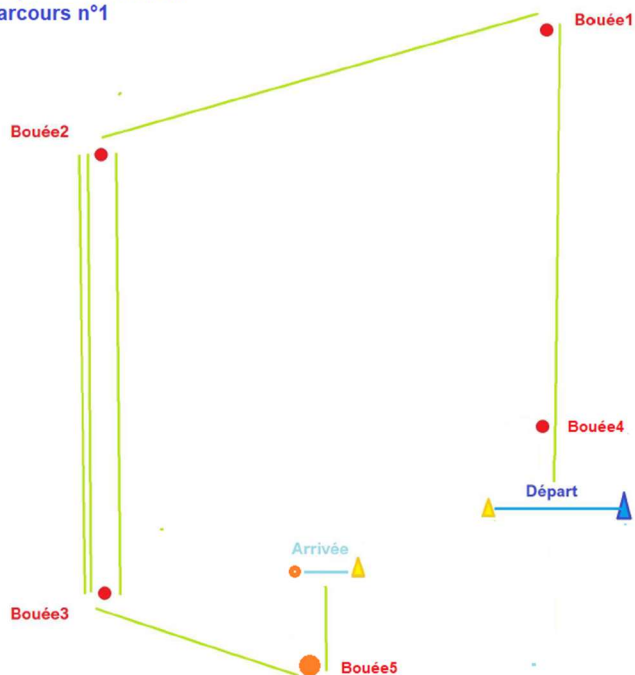
Présidente du jury : Ode PAPAIS

Régate Interligue ILCA
Championnat de Méditerranée
28 et 29 septembre 2024
Annexe 1 : Zones de course



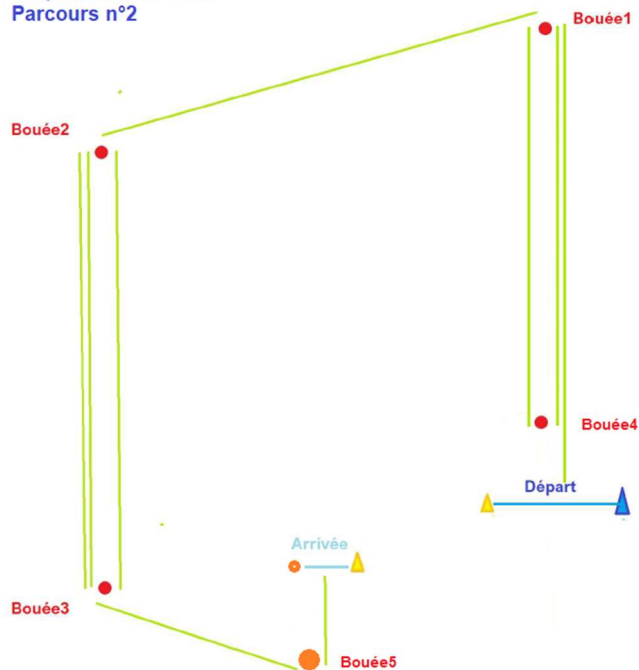
Régate Interligue ILCA
Championnat de Méditerranée
28 et 29 septembre 2024
ANNEXE 2 : PARCOURS CONSTRUIT

Trophée Grand Hôtel
Parcours n°1



Parcours extérieur : Départ > Bouée1 > Bouée2 > Bouée3
> Bouée2 > Bouée3 > Bouée5 > Arrivée

Trophée Grand Hôtel
Parcours n°2



Parcours intérieur : Départ > Bouée1 > Bouée4 > Bouée1
> Bouée2 > Bouée3 > Bouée5 > Arrivée

Bouées 1,2,3,4 : cylindriques rouges
Bouée 5 : cylindrique blanche siglée CVAT
Arrivée : Frite orange